

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2530

11 octobre 2013

SOMMAIRE

Aero 1 Global & International S.à r.l.	121438	H'Corp	121395
CHC Reinsurance S.A.	121394	HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg	
Colorado Stuttgart S.A.	121394	121396
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol-		Hein Invest I S.à r.l.	121396
dings S.à r.l.	121415	Hein S.A.	121397
DBSAM Funds	121417	Hermes Universal	121398
Dinas Invest & Finance Corp S.A.	121394	Hestia Holdings S.à r.l.	121440
Dubelair S.A.	121439	Hightech Partners - ITP Holding S.A. ...	121395
Entrada II S.à r.l.	121422	Hodge Holding S.à r.l.	121395
Esmar S.A.	121425	Hourggen	121395
Euro G.B. Montage S.à r.l.	121426	HPAM S.à r.l.	121439
Evendine S.A.	121424	IAC S.A.	121401
Fondation luxembourgeoise des ingé-		I.B.C.C.	121403
nieurs, architectes et industriels	121428	ICG-Longbow UK Real Estate Debt Invest-	
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.		ments III S.à r.l.	121399
.....	121438	Image Rights S.A.	121401
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	121439	Immo Impact S.à r.l.	121400
Generali Luxembourg	121401	Immo Prime S.A.	121402
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l. ...	121440	Immo T.P.	121402
Gervesa S.A. SPF	121394	Inter Mega S.A., SPF	121403
GHI Europe S.à r.l.	121405	International Concept Event	121402
Global Ventures S.A.	121403	International Housing Solutions S.à r.l. ...	121404
GN Publicité Sàrl	121403	Ireggen	121403
Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.		Iston Investment S.à r.l.	121397
.....	121399	Item Lux S.A.	121404
GPB Asset Management S.A.	121399	Jacoby-Wampach S.à r.l.	121438
Green Fox Financing S.A.	121400	Jeurggen	121404
GS 2 S.à r.l.	121404	LBNK Global S.à r.l.	121429
GS 3 Holdings S.à r.l.	121396	Lizo S.A.	121440
GS 4 Holdings S.à r.l.	121397	ProLogis UK XCVIII S.à r.l.	121400
GS 6 S.à r.l.	121401	Red Fox S.A.	121398
GS 7 Holdings S.à r.l.	121398	S&B Minerals Participations 2 S.A.	121418
GS Car Rental Lux II S.à r.l.	121402		
Haley Holding S.à r.l.	121406		

CHC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 24.740.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 août 2013

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Gordon James WAINWRIGHT,
- Lambert SCHROEDER,
- Aidan JOYCE Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014.

ERNST & YOUNG est reconduit en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les l'exercice 2013/2014.

Pour la société CHC REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121666/17.

(130148420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 121.102.

—
Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colorado Stuttgart S.A.

Référence de publication: 2013121672/10.

(130148199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.621.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 22 août 2013

En date du 22 août 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. accepter la démission de Madame Chloé Gaubert de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013.

2. de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Madame Ágnes Ludász, employée privée, née à Kerepestarcsa (Hongrie) le 19 septembre 1982, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

DINAS INVEST & FINANCE CORP SA

Référence de publication: 2013121692/18.

(130148045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gervesa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 157.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121785/9.

(130148020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

H'Corp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.191.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Mme Stéphanie MEYER, administrateur de sociétés, née à Saint-Mard (Belgique), le 14 août 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour H'Corp
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121816/16.

(130148150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hodge Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.422.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} aout 2013, que ATS Holdings Limited, société établie et ayant son siège 28 Irish Town, GX11 1AA, inscrite au registre de Gibraltar sous le numéro 109286, a cédé les 12 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société. à Alfa Finance Holdings S.A., société établie et ayant son siège à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1567809

- Par conséquent, à compter du 1^{er} aout 2013, la répartition du capital social de la société Hodge Holding S.à r.l. est composé comme suit:

Alfa Finance Holdings S.A.	12 500 parts sociales.
Total:	12 500 parts sociales

Pour extrait conforme
Pavel Nazariyan
Le gérant

Référence de publication: 2013121821/19.

(130148495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hightech Partners - ITP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 153.534.

—
Le bilan au 31.12.2012 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121820/10.

(130148346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121822/9.

(130147907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 juillet 2013.

Le conseil d'administration décide de nommer, à partir du 1^{er} août 2013, Monsieur Frédéric Carlos Noël Brees, demeurant professionnellement à L- 3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, aux fonctions de membre du comité de direction.

Le comité de direction sera dès lors composé de:

- Monsieur Harald Peter Rauw, président du comité de direction,
- Monsieur Lucien Jean Pierre Maes,
- Monsieur Frédéric Carlos Noël Brees.

La règle de représentation de la Société par le comité de direction, dont la mise en œuvre avait été antérieurement décidée par le conseil d'administration, et aux termes de laquelle la Société est engagée, en ce qui concerne la représentation de la Société pour ce qui concerne la gestion journalière, par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, reste d'application.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121823/22.

(130148209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hein Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 68.017.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121824/10.

(130148183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.782.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant - Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121804/22.

(130148079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.852.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant - Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121806/22.

(130148081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 4.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121825/10.

(130148182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Iston Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.312.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 avril 2013 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., immatriculé B 46448, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Mr Anatoly Polyanovskiy et Maxim Group Ltd, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Mr Anatoly Polyanovskiy, ayant pour adresse privée 2 Petrovskaya Nabereznaya, Flat 7, St. Petersburg 197046, Russie, né le 15 septembre 1962 à St. Petersburg, Russie détient 625,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

- Maxin Group Ltd ayant son siège social à Quijano Chambers, Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Îles Vierges Britannique, immatriculé 1758080 BVI Business Companies Act 2004, détient 625,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Iston Investment S.à r.l.,
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2013121841/22.

(130148341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 7 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.786.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121812/23.

(130148087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121827/9.

(130148313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Red Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.273.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2013

1. Madame Christine SCHWEITZER, né le 20 juin 1971 à Thionville (France) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 juin 2013.

2. Monsieur Cornelius BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 juin 2013.

3. Monsieur Jean FELL, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RED FOX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013122052/22.

(130147753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.643.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121771/23.

(130148275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Décision du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2013

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 1^{er} août 2013:

- qu'avec effet au 9 août 2013, Monsieur Thomas Kiefer, né à Saarlouis, Allemagne le 25 mars 1958, avec adresse professionnelle à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée déterminée expirant le 1^{er} novembre 2013, ceci en remplacement de Monsieur Sébastien Cassot, né à Saint-Avold (France) le 4 mars 1974, demeurant à 5, route de Mondorf, L-5750 Frisange, Grand-Duché de Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.

S. Curfs

Head, Legal & Compliance

Référence de publication: 2013121794/19.

(130148170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.260.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2013 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013121843/12.

(130148493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Green Fox Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.269.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 août 2013

1. Madame Christine SCHWEITZER, né le 20 juin 1971 à Thionville (France) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 août 2013.

2. Monsieur Cornelius BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 août 2013.

3. Monsieur Jean FELL, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) résidant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 août 2013.

4. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019, Monsieur Peter VAN HOEPEN, né le 13 juillet 1962 à Vlissingen (Pays-Bas) résidant professionnellement à 2950 Kapellen (Belgique) Eksterlaan 12a, a été nommé administrateur à partir du 12 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREEN FOX FINANCING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013121795/25.

(130148466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immo Impact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 109.096.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121846/9.

(130148181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ProLogis UK XCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.590.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 30 juillet 2013, cent soixante quinze mil cinq cent (175,500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings SA ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI	175,500 parts
Total	175,500 parts sociales

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2013122019/20.

(130147883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Generali Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121782/10.

(130148516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.818.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121811/23.

(130148084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

IAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IAC SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121842/11.

(130148021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Image Rights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 174.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121845/10.

(130148311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

International Concept Event, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121837/10.

(130148151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.874.427,02.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 154.883.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121796/23.

(130148091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immo Prime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 133.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immo Prime S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121835/11.

(130148132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immo T.P., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.609.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013121847/10.

(130148073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GN Publicité Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4563 Niedercorn, 7, ZI Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 67.039.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2013

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4620 DIFFERDANGE, 80, rue Emile Mark, à L-4563 NIEDERCORN, 7, ZI Haneboesch II.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013121792/14.

(130148134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 69.727.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013121790/10.

(130147853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Inter Mega S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER MEGA S.A.

E. BOULHAIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013121853/12.

(130147958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

I.B.C.C., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.442.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121833/9.

(130148222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121840/9.

(130148236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.788.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121803/23.

(130148281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Item Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 111.460.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 2 novembre 2012

- Le siège social de la société ITEM LUX S.A. est transféré avec effet au 2 novembre 2012 du 64, Avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette au 164A, Rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Pour ITEM LUX S.A.

Référence de publication: 2013121860/13.

(130148413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121862/9.

(130148145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121856/9.

(130148361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GHI Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 171.738.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of July.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Great Hollow International, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner Great Hollow Partners, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, with its principal place of business at 222 Berkeley Street, 21st Floor, Boston, MA 02116, USA,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 July 2013, being the sole shareholder and holding all the two hundred thousand (200,000) shares in issue in "GHI Europe S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated on 19 September 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2637 of 25th October 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The items on which the resolutions are to be passed are as follows: Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares may only be transferred with the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further items on which decisions need to be taken, the sole shareholder decision was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Great Hollow International, L.P., un exempted limited partnership organisé en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son general partner Great Hollow Partners, LLC, une limited liability company organisée en vertu des lois de Delaware, États-Unis d'Amérique, dont le lieu principal d'exercice des activités (principal-place of business) est situé au 222, Berkeley Street, 21^{er} étage, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juillet 2013, étant l'associé unique et détenant la totalité des deux cent mille (200.000) parts sociales émises dans «GHI Europe S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée le 19 septembre 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2637 du 25 octobre 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales ne peuvent être cédées que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2013. Relation: LAC/2013/36083. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121786/74.

(130148283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Haley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.708.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

duly represented by Me Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, ""société à responsabilité limitée", under the name of "Haley Holding S.à r.l." (hereinafter the " Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law") and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at sixteen thousand six hundred United States Dollars (USD 16,600) represented by sixteen thousand six hundred (16,600) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any corporate units in addition to their par value is transferred. The amount in this premium account may be used to provide for the payment of any corporate units which the Company may repurchase from its members, to offset any net realized losses or to make distributions to the members of the Company.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company shall suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer an equal proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments and the present articles. Any member who is a transferor of such titles issued by the Company shall procure that the general meeting is informed without delay of such transfer, and when the proposed transferee is not yet a member of the Company the transferor shall submit it to the approval of the Company as required by the Law

The Company will assume that the ownership of a corporate unit or any other title issued by the Company, either representing its capital or its debt, carries the implicit acceptance of the present articles of association and of the resolutions validly adopted by the general meeting of the Company as required by the Law and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The general meeting of the Company may accept contributions made by the holders of the units issued by the Company to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The transfer of corporate units or other titles issued by the Company must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own corporate units. The Company may acquire its own corporate units with a view to their immediate cancellation.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed corporate units.

Art. 10. In the event a third party may present herself as a legitimate holder of titles issued by the Company by virtue of an acquisition not communicated to the Company as required by these articles of association, the board of managers or any member of the Company shall convene an extraordinary general meeting of the Company to be held within the shortest delay possible so that it reasonably decides if the conversion of the Company into a public limited company (société anonyme) is necessary. The general meeting shall resolve that such a conversion is necessary when the acquisition of titles issued by the Company infringed articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 12. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 13. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 14. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 16. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 17. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 18. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 20. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand six hundred United States Dollars (USD 16,600) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse.
2. The number of managers is set at two (2).
3. The following persons are appointed managers, for an undetermined period:
 - Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse.
 - Ms. Eva Monica KALAWSKI, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 939 20th Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., société en commandite constituée d'après le droit des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

dûment représenté par Maître Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Haley Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à seize mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.600,-) représenté par seize mille six cents (16.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être mis en place un compte de prime sur lequel sera transféré toute prime payée pour une part sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant dans ce compte de prime peut être utilisé afin de procéder au paiement de toutes parts sociales que la Société pourra racheter de ses associés, pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou pour procéder à des distributions aux associés de la Société.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société devra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion égale de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés et des présents statuts. Tout associé qui transfère de tels titres émis par la Société doit s'assurer que l'assemblée générale est informée dans les plus brefs délais d'un tel transfert, et lorsque le cessionnaire n'est pas encore un associé de la Société, le cédant devra le soumettre à l'approbation de la Société, conformément à la Loi.

La Société présumera que la propriété d'une part sociale ou de tout autre titre émis par la Société, représentant soit son capital soit sa dette, emporte l'acceptation implicite des présents statuts et des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale de la Société, tel que prévu par la Loi et l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

L'assemblée générale peut accepter des apports faits par les porteurs de parts émises par la Société au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Le transfert de parts sociales ou d'autres titres émis par la Société doit être constaté dans un acte notarié ou dans un contrat privé. Un tel transfert ne lie pas la Société ou un tiers à moins d'être dûment notifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois,

La Société peut racheter ses propres parts sociales. La Société peut acquérir ses propres parts sociales afin de procéder immédiatement à leur annulation.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Si un tiers pouvait se présenter comme le porteur légitime des titres émis par la Société en vertu d'une acquisition non communiquée à la Société tel que prévu par les statuts, le conseil de gérance ou tout associé de la Société devra convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société qui sera tenue dans les plus brefs délais possible afin de raisonnablement décider si la transformation de la Société en une société anonyme est nécessaire. L'assemblée générale devra décider si une telle transformation est nécessaire, quand l'acquisition de titres émis par la Société va à l'encontre des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui déterminent leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 14. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 18. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 19. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 20. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de seize mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
 - Madame Eva Monica KALAWSKI, gérante de sociétés, née à Worcester, Massachusetts (USA) le 23 mai 1955, résidant à 939 20th Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MARCHAL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38501. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121228/466.

(130147294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.686 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, enacted on 19 July 2011, and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2388 and dated 6 October 2011, lastly amended pursuant to a notarial deed of the Maître Francis Kessler, notary residing in Esch s/ Alzette, enacted on 21 November 2011 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 263 and dated 31 January 2012.

The 12,600 (twelve thousand six hundred) shares, representing the whole share capital of the Company are owned by Cushman & Wakefield Industrial Dutch Holdings BV, a Dutch public limited company, having its registered office at 3125 Strawinskyiaan, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch trade register under number 34308191 (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder is represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, having been signed by the appearing person and the notary shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder, exercising the powers of the General Meeting, requests the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company with effect from 1 July 2013
3. Subsequent amendment of article 4. paragraph 1. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve, with effect on 1 July 2013, the transfer of the registered office of the Company from 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

It is resolved to approve the subsequent amendment of article 4. paragraph 1. of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter, the other paragraphs remaining unchanged:

" **Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Declaration

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.686 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster daté du 19 juillet 2011 et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2388 et datée du 6 octobre 2011, dernièrement modifié conformément à un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette, daté du 21 novembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 263 et datée du 31 janvier 2012.

Les 12.600 (douze mille six cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues par Cushman & Wakefield Industrial Dutch Holdings BV, une société anonyme néerlandaise, ayant son siège social au 3125 Strawinskylaan, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro 34308191 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, laquelle, une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant restera ci-annexé pour être enregistrée avec l'acte.

L'Associé Unique, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale, requiert le notaire d'acter que:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont L'Associé Unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société avec effet depuis le 1^{er} juillet 2013;
3. Modification subséquente de l'article 4. paragraphe 1. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver, avec effet au 1^{er} juillet 2013, le transfert du siège social de la Société du 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg au 287-289, route d'Arlon L-1150, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification subséquente de l'article 4. paragraphe 1. des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après, les autres paragraphes restant inchangés:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-ville.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été signé à Luxembourg aux jour et heures indiquées au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des personnes présentes, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35099. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121653/120.

(130148201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.979.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of DBSAM Funds (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 94.979, incorporated on 24 July 2003 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 907 of 4 September 2003.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 29 September 2011, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 2950 of 2 December 2011.

The Meeting is opened with Me Yves Elvinger, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Me Philippe Coulon, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent to every shareholder by registered mail on 21 September 2012.

II. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. In order to validly deliberate on the agenda, no quorum is required and decisions are taken by the simple majority of the votes cast.

IV. It appears from the attendance list that out of 1,008,420.325 shares of the Company currently in issue, 1,008,420.325 shares are present or represented at the Meeting.

V. The sole item on the agenda of the Meeting is the following:

To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of DBSAM Funds - DBS Asia Credit Fund, the sole sub-fund of the Company into Nikko AM Global Umbrella Fund - Nikko AM Asia Credit Fund, a newly created sub-fund of Nikko AM Global Umbrella Fund, incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 53.436 and qualifying as a société d'investissement à capital variable organised as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, with effect on 2 November 2012, as a consequence of which the Company will cease to exist.

It results from the foregoing that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda.

Then the Meeting takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves with 1,008,420 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention to approve, in accordance with the provisions of the common merger proposal (a copy of the executed version being attached hereto), the merger of DBSAM Funds - DBS Asia Credit Fund, the sole sub-fund of the Company into Nikko AM Global Umbrella Fund - Nikko AM Asia Credit Fund, a newly created sub-fund of Nikko AM Global Umbrella Fund, incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 53.436 and qualifying as a société d'investissement à capital variable organised as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, with effect on 2 November 2012, as a consequence of which the Company will cease to exist.

In accordance with Article 66(4) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the undersigned notary records in the present deed the 2 November 2012 as effective date of the merger of the Company into Nikko AM Global Umbrella Fund - Nikko AM Asia Credit Fund, as a consequence of which the Company will cease to exist.

The all the books and records of the Company during a period of five years at the former registered office of the Company at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The appearing persons and the undersigned notary noted that the French translation of the present deed is not required in accordance with article 26(2) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and that therefore no French translation of the present deed will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: Y. ELVINGER, P. COULON, B. ROSSIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49224. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121689/76.

(130148508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

S&B Minerals Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.971.

In the year two thousand and thirteen, on the second of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S&B Minerals Participations 2 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.971, incorporated on 18 July 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 14:00 CET with Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Brian Gillot residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Stéphane Joly-Meunier, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to sixty-two thousand euro (EUR 62,000),

through the issuance of two million nine hundred forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares, and one hundred fifty-five thousand (155,000) new non-voting preferred shares, having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

2. Acceptance of a new shareholder of the Company and acceptance of the payment for the new ordinary shares and new non-voting preferred shares to be issued through contribution in kind in the form of fifty-one million one hundred and ninety-seven thousand eight hundred and sixty-two (51,197,862) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each in S&B Industrial Minerals S.A.,

3. Restatement of article 5.1.1 of the Company's articles of association to reflect the above

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That all shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), consisting of two million nine hundred forty-five thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of sixty-two thousand (EUR 62,000), represented by five million eight hundred ninety thousand (5,890,000) ordinary shares and three hundred ten thousand (310,000) non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, through the issue of two million nine hundred forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares and one hundred fifty-five thousand (155,000) new non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

All of the new shares have been subscribed by Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174.174 ("Delphi Luxco"), at a total price of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60), out of which thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) have been allocated to the share capital and two hundred ninety-six million nine hundred sixteen thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,916,599.60) have been allocated to the share premium account of the Company which shall be exclusively reserved to the newly issued three million one hundred thousand (3,100,000) new shares that have been issued pursuant to this deed;

The proxy and subscription form of Delphi Luxco, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Second resolution

The general meeting further approved and accepted the payment of the subscribed ordinary shares and non-voting preferred shares through contribution in kind by Delphi Luxco of fifty-one million one hundred and ninety-seven thousand eight hundred and sixty-two (51,197,862) shares in S&B Industrial Minerals, Mining, Quarrying, Industrial, Commercial, Tourist, Shipping, Engineering Société Anonyme", a company limited by shares (société anonyme) with distinctive title "S&B Industrial Minerals S.A." incorporated under the laws of Greece with its registered seat at 15 Andrea Metaxa street, Kifisia 14564, Greece, and registered with the General Commercial Registry under number 229101000 ("S&B"), with a par value of one euro (EUR 1) each, for a total value of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60).

The proof of the existence and of the value of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60) of all the S&B shares has been produced to the undersigned notary.

The value of the shares contributed to the Company has been confirmed in an audit report dated 2 August 2013 from Ernst and Young S.A., established in accordance with articles 32-1(5) and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 2,945,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 155,000 new non-voting preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,916,599.60, hence total consideration amounting to EUR 296,947,599.60".

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.1.** The Company's issued share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), consisting of five million eight hundred ninety thousand (5,890,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three hundred ten thousand (310,000) non-voting preferred shares (the "Preferred Shares"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

The meeting is closed at 14:10 CET.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Tag des Monats August.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der S&B Minerals Participations 2 S.A., einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.971, gegründet am 18. Juli 2013 durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, stattgefunden (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wurde um 14:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, Maître en droit, berufsansässig in Luxemburg, eröffnet, welcher Herrn Brian Gillot, berufsansässig in Luxemburg, zum Sekretär ernannte.

Die Hauptversammlung wählte Herrn Stéphane Joly-Meunier, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand war somit gebildet. Der Vorsitzende erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um dieses von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (62.000 EUR) zu bringen, durch die Ausgabe von zwei Millionen neuhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) neuen Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie;

2. Aufnahme eines neuen Aktionärs und Genehmigung und Annahme der Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus einundfünfzig Millionen einhundertsebenundneunzigtausendachthundertzweiundsechzig (51,197,862) Aktien der S&B Minerals S.A. mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1);

3. Neuformulierung des Artikel 5.1.1. der Gesellschaftssatzung;

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre, Bevollmächtigten und dem Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

III. Dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind, und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung Kenntnis erhalten zu haben und ordnungsgemäß geladen worden zu sein.

IV. Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Die Hauptversammlung der Aktionäre ersuchte den unterzeichnenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss:

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschloss die Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um diese von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), vertreten durch zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000), vertreten durch fünf Millionen achthundertneunzigtausend (5.890.000) Stammaktien und dreihundertzehntausend (310.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), zu bringen, durch die Ausgabe von zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) neuen Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie.

Sämtliche neuen Aktien wurden durch Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 174.174 („Delphi Luxco“), zu einem Gesamtpreis in Höhe von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsevenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60), von dem einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) dem Stammkapital, und zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsechzehntausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.916.599,60) dem Agio zugeordnet wurden, welches ausschließlich den entsprechend dieser Urkunde ausgegebenen drei Millionen einhunderttausend neuen Aktien vorbehalten sein soll.

Die Vollmacht der Delphi Luxco soll nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss:

Die Hauptversammlung der Aktionäre genehmigte und akzeptierte ferner die Zahlung der neuen Stammaktien und der stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus einundfünfzig Millionen einhundertsevenundneunzigtausend achthundertzweiundsechzig (51,197,862) Aktien der S&B Industrial Minerals Mining, Quarrying, Industrial, Commercial, Tourist, Shipping, Engineering, Joint-Stock Company, einer Aktiengesellschaft mit dem unterscheidungskräftigen Namen „S&B Industrial Minerals S.A.“, gegründet unter dem Recht Griechenlands, mit Sitz in Athen, 15A Andrea Metaxa Strasse, 14564 Kifisia, Griechenland, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 229101000 („S&B“), welche Aktien jeweils einen Nominalwert von einem Euro (EUR 1) und einen Gesamtwert von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsevenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) haben.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes der Aktien der S&B in Höhe von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsevenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Der Wert der als Sacheinlage eingebrachten Aktien ist in dem gemäß den Artikeln 32-1 (5) und 26-1 des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erstellten Bericht der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A. vom 2. August 2013 beschrieben und bestätigt worden; dieser Bericht wird dieser notariellen Urkunde beigefügt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die Schlussfolgerung des Berichts lautet: „Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 2,945,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 155,000 new non-voting preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,916,599.60, hence total consideration amounting to EUR 296,947,599.60“.

Dritter Beschluss:

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse beschloss die Hauptversammlung der Aktionäre eine Neuformulierung des Artikels 5.1.1. der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 5.1.1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000) eingeteilt in fünf Millionen achthundertneunzigtausend (5.890.000) Stammaktien (die „Stammaktien“) und dreihundertzehntausend (310.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien (die „Vorzugsaktien“) mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01).“

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieses Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Die Sitzung wurde um 14:10 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und deutsche Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. OPITZ, B. GILLOT, S. JOLY-MEUNIER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. August 2013. Relation: EAC/2013/10379.

Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013121424/199.

(130147395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Entrada II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.579.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

314 Commonwealth Ave. Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered offices at Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America, and registered with the State of Delaware Register under number 2850155,

here represented by:

Maître Karin BARTHOLOMÉ, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I.- 314 Commonwealth Ave. Inc., pre-named is the sole shareholder of Entrada II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under the number B 100579 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 dated June 29, 2004 and which articles of association have been amended for the last time by deed of Me Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of May 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 710 of July 9, 2004.

II.- The Company's corporate capital is fixed at USD 555,024,000.- (five hundred fifty-five million twenty-four thousand US dollars), represented by 5,550,240 (five million five hundred fifty thousand two hundred forty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

All 5,550,240 (five million five hundred fifty thousand two hundred forty) shares are owned by the sole shareholder 314 Commonwealth Ave. Inc., pre-named.

314 Commonwealth Ave. Inc., represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities as of 21 August 2013, and decides to dissolve and to liquidate the Company with effect as of 21 August 2013.

- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the offices of G.T. Fiduciaires S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121820.

- G.T. Fiduciaires S.A, pre-named, is authorized, in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the Luxembourg register of commerce and companies and any other documents necessary or useful for the closing of the liquidation.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

314 Commonwealth Ave. Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, 19808 Delaware, États-Unis, et enregistrée auprès du Registre de l'État du Delaware sous le numéro 2850155,

ici représentée par:

Maître Karin BARTHOLOMÉ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- 314 Commonwealth Ave. Inc., pré-qualifiée est l'associée unique de Entrada II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100579 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 29 juin 2004, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 710 du 9 juillet 2004.

II.- Le capital social de la Société est fixé à USD 555.024.000.- (cinq cent cinquante-cinq millions vingt-quatre mille dollars américains), représenté par 5.550.240 (cinq millions cinq cent cinquante mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale USD 100.- (cent dollars américains) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 5.550.240 (cinq millions cinq cent cinquante mille deux cent quarante) parts sociales sont détenues par l'associée unique 314 Commonwealth Ave. Inc., pré-qualifiée.

314 Commonwealth Ave. Inc., pré-qualifié, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités à compter du 21 août 2013 et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet au 21 août 2013.

- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège de G.T. Fiduciaires S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121820.

- G.T. Fiduciaires S.A., pré-qualifiée est autorisé au nom et pour le compte de l'associée unique à déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et tout autre document nécessaire ou utile à la clôture de la liquidation.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.100.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BARTHOLOME, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/08/2013. Relation: EAC/2013/11095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121717/111.

(130147984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Evendine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.658.

— DISSOLUTION

L'an deux mille treize,
le vingt août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit italien FINNAT FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à I-00186 Rome, Palazzo Altieri, Piazza del Gesù, 49, inscrite au "Registro Imprese di Roma" sous le numéro 07585500585,

ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme EVENDINE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.658 (NIN 1997 2227 873) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 23 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 13 juin 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société EVENDINE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société EVENDINE S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société FINNAT FIDUCIARIA S.p.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société EVENDINE S.A. a été réglé et la société FINNAT FIDUCIARIA S.p.A. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121730/53.

(130147922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Esmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.529.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Esmar S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Hesperange, le 7 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2299 le 13 octobre 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.529 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge accordée jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat. La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire représenté.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, V. PIERRU, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/08/2013. Relation: LAC/2013/37889. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23/08/2013.

Référence de publication: 2013121719/73.

(130148367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Euro G.B. Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 179.758.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le treize août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Stéphan GABRIELLI, né le 13 décembre 1970 à Longwy (France), demeurant à F-54620 Doncourt-les-Lon-guyon, 33, rue des Moissonneurs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'achat et la vente de cloisons de séparation, de faux plafonds, de chapes en plâtre et autres produits, le montage d'éléments de construction, d'isolation et d'insonorisation en bois et autres matériaux pour bâtiments;
- l'application de revêtements sur plafonds et murs moyennant enduits et plques en plâtre et en matières synthétiques (peinture).
- le montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués.

La société pourra procéder à la pose et au montage d'éléments de construction d'isolation en bois et autres matériaux pour bâtiments par ses moyens propres ou par sous-traitance.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "EURO G.B MONTAGE S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Holzem.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Stephan GABRIELLI, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphan GABRIELLI, né le 13 décembre 1970 à Longwy (France), demeurant à F-54620 Doncourt-les-Lon-guyon, 33, rue des Moissonneurs.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GABRIELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38809. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121726/96.

(130148128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Fondation luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4-6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg G 191.

Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF	Valeur brute 2012	Amortiss cumulé 2012	Valeur nette 2012	Valeur nette 2011	Variation 2011 2012
Actif immobilisé					
Terrain	489 307,10	0,00	489 307,10	489 307,10	0,00
Immobilisations	1 325 793,98	0,00	1 325 793,98	1 223 834,65	101 959,33
Total Actif Immobilisé:	1 815 101,08	0,00	1 815 101,08	1 713 141,75	101 959,33
Actif circulant					
Créances					
- Débiteurs divers			7 933,51	6 035,35	1 898,16
- Adm. Enregistrement			10 002,84	8 654,40	1 348,44
- Compte/c Copropriété			16 342,54	42 898,76	-26 556,22
Banques					
- BIL c/c			4 487,56	4 103,39	384,17
- BCEE c/c			4 605,02	10 949,59	-6 344,57
- BIL c/terme			5 192,02	10 192,02	-5 000,00
- BCEE c/épargne			643,66	9 569,93	-8 926,27
- BL c/c			-18,45	0,00	-18,45
Total Actif circulant:			49 188,70	92 403,44	-43 214,74
TOTAL ACTIF			1 864 289,78	1 805 545,19	58 744,59

PASSIF	Valeur nette 2012	Valeur nette 2011	Variation 2011 2012
Fonds propres et réserves			
Fonds propres	1 350 000,00	1 350 000,00	0,00
Résultats reporté	46 835,71	42 939,32	3 896,39
Résultat de l'exercice	6 803,23	3 896,39	2 906,84
Total Fonds popres et réserves:	1 403 638,94	1 396 835,71	6 803,23
Provisions	77 192,60	13 157,24	64 035,36
Dettes			
- Emprunt bancaire	50 428,38	0,00	50 428,38
- Crédoiteurs divers	191 226,36	253 748,74	-62 522,38
Total Dettes:	241 654,74	253 748,74	-12 094,00
Compte de régularisation	141 803,50	141 803,50	0,00
TOTAL PASSIF	1 864 289,78	1 805 545,19	58 744,59
Tableau de résultat		Réel 2012	Budget 2013
Recettes			
Recettes salle		24 378,12	30 000,00
Mécènes		76 000,00	66 000,00
Autres recettes		943,79	1 000,00
Ajustement s/immobilisé		0,00	0,00
Total recettes		101 321,91	97 000,00
Charges			
Copropriété		6 888,49	13 124,00
Entretien installation sonorisation		767,25	1 000,00
Nettoyage privatif salle		2 252,09	3 000,00
Nettoyage privatif bureaux		3 621,45	4 000,00
Consommation électricité		1 389,61	2 000,00
Autres frais immeuble		0,00	1 000,00
Frais exploitation salles		8 429,35	12 500,00
Frais divers		6 994,00	8 000,00
Intérêts sur emprunts		141,08	1 500,00
Amortissement immeuble		30 969,26	32 000,00
Amortissement équipement/mobilier		8 066,10	9 000,00
Provision pour risques et charges		25 000,00	0,00
Total charges		94 518,68	87 124,00
Résultat		6 803,23	9 876,00
Cash-flow		70 838,59	50 876,00

Référence de publication: 2013121739/66.

(130148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

LBNK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.698.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brigade Opportunistic Credit LBG Fund Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number OG-279273,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 August 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company LBNK Global S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LBNK Global S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, claims, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). Managers may be represented at meetings of the board of managers by an other manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of April at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Brigade Opportunistic Credit LBG Fund Ltd.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Raymond LUIS, born on 19 January 1974 in San Francisco, California, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

- Aaron DANIELS, born on 28 April 1979 in Dunedin, Florida, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

Class B Managers

- Mr Douwe TERPSTRA, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, Netherlands, professionally residing at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David CATALA, born on 19 January 1979 in Gand, Belgium, professionally residing at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The sole shareholder resolved to contribute an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) to the legal reserve (réserve légale) account of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brigade Opportunistic Credit LBG Fund Ltd., une exempted company à responsabilité limitée, constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro OG-279273,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 août 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée LBNK Global S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LBNK Global S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de créances, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et de tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers ou d'avoirs, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou toute sorte de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités. La Société peut aussi mettre en gage, transférer ou grever ou autrement constituer des titres sur certains ou la totalité de ses actifs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction conclue ou tout contrat conclu par la Société conformément avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer les activités de la Société et d'autoriser et/ou d'effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique ou de moyens similaires uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les gérants peuvent se faire représenter aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de ces derniers pourra être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou l'un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité soient remplies, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 11 h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Brigade Opportunistic Credit LBG Fund Ltd.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa formation sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Séance tenante, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérant de classe A

- M. Raymond LUIS, né le 19 janvier 1974 à San Francisco, Californie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, États-Unis d'Amérique.

- M. Aaron DANIELS, né le 28 avril 1979 à Dunedin, Floride, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, États-Unis d'Amérique.

Gérants de classe B

- M. Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'associé unique a décidé d'allouer un montant de deux mille dollars américains (USD 2.000,-) à la réserve légale de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 août 2013. Relation: DIE/2013/9903. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121302/468.

(130147053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Jacoby-Wampach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 13, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 65.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOBY-WAMPACH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121864/11.

(130148169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n°726 du 21 juillet 2005.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET LUXEMBOURG III B S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013121762/15.

(130148360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.861,73.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sari, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121552/23.

(130148317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n°908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET LUXEMBOURG IV S.à.R.L.
Signature

Référence de publication: 2013121764/14.

(130148214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

HPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.985.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121832/9.

(130148743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Dubelair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.780.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 1^{er} juillet 2013:

1. L'Assemblée générale approuve le rapport du Commissaire vérificateur à la liquidation soumis à l'Assemblée.
2. L'Assemblée générale déclare avoir une parfaite connaissance des activités de la société et n'avoir à formuler aucune remarque à ce sujet.

Par conséquent, elle approuve sans aucune réserve les comptes à la liquidation:

- du Liquidateur, Monsieur René WEILER, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles, 153, rue Van der Elst, et

- du Commissaire vérificateur à la liquidation la société Fiscoges S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, et dont le numéro de RCS est le B174051.

3. L'Assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close.

4. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à partir de ce jour à l'adresse suivante:

- L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René Weiler
Liquidateur

Référence de publication: 2013121695/25.

(130148171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Geoyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.330.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121766/23.

(130148273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hestia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.028.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013121829/13.

(130148213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

- Le siège social de la société est transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le 22 août 2013.

Certifié sincère et conforme
POUR LIZO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013121905/13.

(130147839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.
